

Le 16 février 2022

**A l'Attention de Mesdames, Messieurs les maires
et Présidents d'établissements publics d'Eure-et-Loir**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Affaire suivie par Sylvie GOYEAU

Tél. : 02 37 91 43 49

Courriel : s.goyeau@cdg28.fr

Recensement des postes à pourvoir par voie de concours ou d'examens professionnels au titre de l'année 2023

Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme chaque année, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, au titre de sa mission obligatoire d'organisation des concours et des examens professionnels d'avancement de grade et de promotion interne, revient vers chaque employeur public territorial afin de connaître les besoins en recrutement et en avancement, à prendre en compte au titre de la programmation des concours et des examens professionnels.

Les concours et les examens professionnels d'avancement de grade ou de promotion interne constituent la principale voie de recrutement ou d'évolution des agents territoriaux.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel que le centre de gestion puisse déterminer pour cette campagne de recensement le nombre de postes adéquats.

En effet, trop peu d'ouvertures de postes épuiseront rapidement les listes d'aptitudes et vous gêneront lors d'un nouveau recrutement ou de la pérennisation du poste d'un de vos agents ; à l'inverse, trop d'ouvertures de postes nuiront aux lauréats qui ne trouveront pas le moyen de faire valoir leur succès à l'examen, faute de pouvoir être nommés dans le cadre d'emplois correspondant.

J'attire également votre attention sur le fait que certains concours et examens professionnels sont organisés de façon bi annuelle, voire quadri annuelle. Il est donc important que vos besoins nous soient communiqués dès leur identification.

Afin de déterminer le nombre de poste à déclarer, je vous invite à examiner en premier lieu, au regard des projets d'évolution de votre structure, les situations particulières suivantes : les emplois vacants, les emplois occupés par des agents non titulaires susceptibles d'être pérennisés, les emplois à créer ou en voie d'évolution, les départs à la retraite, etc...

En un deuxième temps, l'examen des possibilités ou des potentialités d'avancement de grade ou de promotion interne vous permettront également de repérer les agents susceptibles de se présenter à l'examen. A cet égard, le nombre d'agents inscrits en préparation au concours auprès du CNFPT peut constituer un indicateur.

Enfin, une analyse qualitative des emplois de votre structure, en termes de contenus techniques et opérationnels, de niveau de responsabilité ou d'expertise vous permettra d'identifier les grades de recrutement potentiels.

**La déclaration d'un besoin en recrutement ne constitue en aucun cas une obligation de votre part de recruter à terme.
Si ce recensement n'engage pas votre responsabilité d'employeur, il doit cependant être le plus réaliste possible.**

Cette démarche est engagée auprès de votre structure en vue de la mise en œuvre de la **programmation 2023**.

Elle est réalisée par **voie dématérialisée** via un **portail de saisie** accessible sur le site Internet du CDG28 www.cdg28.fr, en partie publique, en cliquant sur le lien « **Recensement Concours** » situé sur la **page d'accueil de notre site**. Un tutoriel est également à votre disposition sur notre site.

L'opération se déroule sur une période comprise entre le **21 février 2022** et le **13 mai 2022**.

A l'aide d'un code d'accès¹ propre à chaque structure, **le même identifiant et mot de passe que celui utilisé pour le portail de saisie des instances médicales ou le site Emploi Territorial**, vous pourrez saisir vos besoins en ligne.

Si vous n'avez pas de postes à déclarer pour cette période, le centre de gestion a mis en place une procédure simplifiée : vous pouvez soit vous connecter au portail de saisie et cliquer simplement sur le bouton rouge « **pas de poste à déclarer** », soit cliquer sur le lien proposé dans le courriel de présentation, et nous renvoyer le courriel « aucun poste à déclarer ».

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



Le Président

Bertrand MASSOT

¹ En cas de perte de vos identifiants, adressez une demande, par mail, à concours@cdg28.fr